

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL.**



COMMUNE DE VENELLES

Séance du 14 Mars 2023  
à 18h30

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Ayant pris part à la délibération
29	29	29

Le Conseil Municipal de la commune de Venelles s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sur convocation adressée par le maire à chacun de ses membres, conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales et notamment de ses articles L. 2121-7, L. 2121-9, L. 2121-10 et L. 2121-12.

**PRESENTS :** ARNAUD MERCIER, FRANÇOISE WELLER, ALAIN QUARANTA, MARIE SEDANO, PHILIPPE DOREY, CASSANDRE DUPONT, DAVID THUILLIER, MARIE-ANNICK AUPEIX, BERNARD ROUBY, VALERIE BUSSO, DENIS RUIZ, SYLVIE ANDRE, NICOLAS CONRAD, VIRGINIE GINET, ALAIN SOLAZZI, DOMINIQUE ALLIBERT, LIONEL TCHAREKLIAN, MARTINE HENON, SERGE EMERY, DAVID FERNANDEZ, GISELE GEILING, THIBAUT DEMARIA, BRIGITTE CORDARO, JEAN-CHARLES FIARD, CHRISTIANE TCHAREKLIAN, OLIVIER BRUN, ANNIE MOUTHIER, JEAN-YVES SALVAT, MARIE-CLAIRE MORIN.

**POUVOIRS :** /

**ABSENTS :** /

**Délibération n°** N° D2023-32

**Objet** DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DU DEPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE AU TITRE DE L'AIDE A LA TRANSITION ENERGETIQUE POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN AIR-ENERGIE-CLIMAT TERRITORIAL

**Exposé des motifs:**

Dans le cadre de son Agenda 2030 adopté en conseil municipal en décembre 2022, la commune souhaite initier 2 projets : un bilan carbone et un plan vélo / mobilité douce répondant aux critères de l'aide à la transition énergétique pour la mise en œuvre du plan air-énergie-climat territorial du département des Bouches du Rhône.

**BILAN CARBONE :**

L'une des premières actions prévues est la réalisation d'un bilan des émissions de gaz à effet de serre (BEGES). Ce projet est une démarche fondamentale qui permettra à la ville de quantifier précisément les émissions des gaz à effet de serre liées à ses activités. C'est le point de départ indispensable à la mise en place d'une démarche de transition écologique.

Le bilan carbone dit d'organisation permet d'optimiser les émissions de l'activité de la collectivité. Il représente un outil d'aide à la prise de décisions stratégiques.

L'étude prévoit d'associer les habitants sous la forme d'un sondage par le biais de l'outil <https://nosgestesclimat.fr>. L'idée est d'inviter les Venellois à faire leur propre bilan carbone via cet outil proposé par l'ADEME.

Ces résultats ainsi que les données disponibles au niveau du territoire permettront de compléter le bilan carbone de la Mairie. L'objectif est d'avoir une bonne représentation des émissions de gaz à effet de serre au niveau du territoire de la commune.

Après avoir commencé à sensibiliser ses agents et les habitants en réalisant des fresques du climat mensuelles, la ville franchit une nouvelle étape vers la réduction de l'impact de ses activités sur l'environnement en réalisant un bilan carbone.

Le coût estimatif de cette étude est évalué à 7 700 € H.T.

Il est proposé de solliciter le dispositif du Département : « aide à la transition énergétique » permettant un financement potentiel s'élevant jusqu'à 60 % du coût de l'étude soit 4 620 €.

Le plan de financement prévisionnel envisagé est donc le suivant :

Montant des dépenses :	7 700 € H.T.
Financement du Département jusqu'à 60 % :	4 620 € H.T.
Part à la charge de la commune 40 % :	3 080 € H.T.

### **PLAN VELO / MOBILITE DOUCE :**

Afin de répondre au défi n°2 de l'Agenda 2030 « Favoriser les déplacements doux et éco responsables », la ville s'engage dans la réalisation d'un plan de mobilité active. Ce plan s'inscrit dans la continuité de l'action menée par la municipalité depuis 2015 visant à permettre aux habitants de vivre, se divertir, travailler en utilisant les mobilités douces et en limitant le recours à la voiture. L'objectif est de réduire les émissions de gaz à effet de serre, les pollutions et les nuisances sonores dans la perspective d'agir favorablement sur la santé.

Pour cela, la commune souhaite faire appel à l'Agence d'urbanisme du Pays d'Aix (AUPA) pour mener ce projet en concertation avec les acteurs de la mobilité et usagers de Venelles (élus, associations, entreprises et habitants volontaires).

L'AUPA va proposer un accompagnement de la Commune en trois phases :

- 1) Réalisation d'un diagnostic de la mobilité ;
- 2) Définition de la stratégie et préconisations ;
- 3) Réalisation d'un programme d'actions.

L'accompagnement prendra fin au 31 décembre 2023.

Il est proposé de solliciter le dispositif du Département : « aide à la transition énergétique » permettant un financement potentiel s'élevant jusqu'à 60 % du coût de l'étude soit 12 000 €.

Le plan de financement prévisionnel envisagé est donc le suivant :

Montant des dépenses :	20 000 € H.T.
Financement du Département jusqu'à 60 % :	12 000 € H.T.
Part à la charge de la commune 40 % :	8 000 € H.T.

### **Visas :**

**Où l'exposé des motifs rapportés ;**

Vu le code général des collectivités territoriales,

### **Le Conseil Municipal décide :**

- **D'APPROUVER** le plan de financement de ces opérations.
- **DE SOLLICITER** l'aide du Conseil Départemental 13, au titre de l'aide à la transition énergétique pour la mise en œuvre du plan air-énergie-climat territorial.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes à intervenir.


**26 VOIX POUR :** Arnaud MERCIER, Françoise WELLER, Alain QUARANTA, Marie SEDANO, Philippe DOREY, Cassandre DUPONT, David THUILLIER, Marie-Annick AUPEIX, Bernard ROUBY, Valérie BUSSO, Denis RUIZ, Sylvie ANDRE, Nicolas CONRAD, Virginie GINER, Dominique ALLIBERT, Lionel TCHAREKLIAN, Martine HENON, Serge EMERY, David

FERNANDEZ, Thibault DEMARIA, Brigitte CORDARO, JEAN-CHARLES FIARD, Christiane TCHAREKLIAN, Alain SOLAZZI, Gisèle GEILING, Olivier BRUN.

**3 VOIX CONTRE** : Annie MOUTHIER, Jean-Yves SALVAT, Marie-Claire MORIN

**Le Maire de Venelles,  
Arnaud MERCIER**



Certifié affiché du ..... au .....	Le directeur général des services,
	Philippe SANMARTIN 
Accuse de réception en préfecture 013-211301130-20230321-D2023_32-DE Date de télétransmission : 21/03/2023 Date de réception préfecture : 21/03/2023	